

Département d'Ille-et-Vilaine

## PLAN N° 3

**PLAN LOCAL D'URBANISME** 4.2 - Règlement graphique





## P.L.U. arrêté le :

P.L.U. approuvé le :



1:3000





# LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

LIBELLÉ	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m²)
n° 01 : Création d'une liaison piétonne (largeur : 3m)	Commune	108.00895124070027
n° 02 : Démolition d'un bâtiment pour aménager la place de l'église	Commune	37.90989420451151
n° 03 : Désenclavement de la zone 1AU	Commune	620.1108591787297
n° 04 : Création d'un accès de désenclavement pour la zone 1AU (largeur : 5m)	Commune	171.992017568695
n° 05 : Emprise pour l'aménagement d'un carrefour	Commune	101.94486326164484
n° 06 : Élargissement de voirie pour la création d'une liaison piétonne et cyclable (largeur : 3m)	Commune	196.89779990074487
n° 07 : Élargissement de voirie pour la création d'une liaison piétonne et cyclable (largeur : 3m)	Commune	385.1288275159236
n° 08 : Élargissement de voirie pour la création d'une liaison piétonne et cyclable (largeur : 3m)	Commune	857.8131748572454

# LÉGENDE

#### **INFORMATIONS**

Cours d'eau

 Site archéologique Périmètres archéologiques

**PRESCRIPTIONS** Patrimoine bâti à protéger

— Haie bocagère identifiée au titre l'Art L151-9 du code de l'urbanisme

—— Marge de recul

Espaces boisés classés Emplacements réservés

Zones humides

Boisements recencés au titre de l'Art L123\_1\_7 du code de l'urbanisme

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation Diversité commerciale à développer

Périmètre de 100m de la station d'épuration

### ZONAGE

Ua : Tissu urbain ancien

Ub : Urbaine périphérique

UI : Équipements collectifs

1AUh : A urbaniser habitat 2AUh : A urbaniser long terme habitat

Secteur économique à renforcer

A: Agricole

N : Naturelle

